



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL

1700, rue Principale  
Saint-Michel (Québec) J0L 2J0

### AVIS DE PROMULGATION

Le 13 mars 2018, le conseil municipal de Saint-Michel a adopté le *Règlement numéro 2018-285 constituant un Comité consultatif d'urbanisme (CCU)*.

L'objet du règlement est de fixer la durée initiale des mandats des 4 membres externes du comité consultatif d'urbanisme et d'établir les règles de régie interne.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Une copie de ce règlement est disponible, pour consultation, au bureau de l'hôtel de ville, situé au 1700, rue Principale, Saint-Michel, durant les heures de bureau.

Saint-Michel, le 22 mars 2018

(s) Caroline Provost  
Caroline PROVOST  
Secrétaire-trésorière adjointe